

Acte n°2026-02

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 janvier 2026,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2025-14 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université,

Prend l'acte suivant :

**OBJET : Compte-rendu des contrats et conventions approuvés par la Présidente par délégation
du Conseil d'Administration**

La Présidente a présenté en séance le compte rendu des contrats et conventions approuvés dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'administration lui a accordée. Le recensement communiqué au Conseil portait principalement sur les actes signés entre mai et novembre 2025 et incluait également certaines conventions et accords conclus antérieurement qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une information.

Le compte-rendu desdits contrats et conventions est joint en annexe au présent acte.

Membres en exercice : 36
Présents et représentés : 24

Fait à Lyon, le 2 février 2026

Le présent acte sera publié sur le site internet de l'Université à compter du 6 février 2026
Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 6 février 2026